COMMISSION DES COMPETITIONS

Procès-verbal N°3 du 16 Juin 2026

Président : Guillaume ARNOULD

Présents : Badr LABYAD, Damien MARCHOIS, Miguel VINCENT et Thierry TUMSON

Absent : Romain LAVIGNE

Assiste : Benoît CHAPPE, responsable des compétitions

CHAMPIONNATS SENIORS

ACCESSIONS-RETROGRADATIONS

à l'issue de la saison 2025/2026

(sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)

A l'issue de la saison :

Accessions au championnat de Régional 3 (Phase d'accession)

Les 2 premiers de la poule de Départementale 1 accèdent à la R3 LGEF.

Accessions pour les autres championnats de Départemental (D2 - D3 – D4)

Les 1ers de chaque poule accèdent en division supérieure.

Lorsqu'une équipe classée première d'une poule de D2, D3 ou D4 ne peut accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de cette poule qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder à l'échelon supérieur, sans pour autant aller au-delà de l'équipe classée 3ème du groupe.

Rétrogradations

Le dernier de chaque poule est obligatoirement rétrogradé en division inférieure.

Chaque poule sera composée de 12 équipes maximums sauf disposition administrative.

A l'issue de chaque saison, il monte ou il descend autant d'équipes que nécessaire pour que les poules des différents championnats de district restent à 12 équipes. (Article 4 du Règlement des Championnats seniors).

Rappel de l'Article 6 du Règlement des Championnats seniors

6.2 Repêchage

Lorsque le nombre total des clubs devant composer un championnat la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition, sauf le dernier qui descends obligatoirement dans la division inférieure. Les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.

6.3 - Cas particulier

Lorsque le nombre total des clubs devant composer une division la saison suivante, après la réalisation complète de toutes les dispositions règlementaires (article 6) est inférieure au nombre de clubs devant y figurer selon l'article 4, il est procédé à l'accession des meilleurs seconds parmi les seconds de la division inférieure, puis des meilleurs troisièmes parmi les troisièmes de la division inférieure, sans pour autant aller au-delà des équipes classées troisième.

En raison des 2 descentes de clubs ardennais de Régional 3 en District 1 (AS Asfeld et CA Villers-Semeuse 2), il est fait application des modalités et des descentes ci-dessous :

	2 descentes de Régional 3	
Ni-veau	**Accessions**	**Rétrogradations**
D1	2 accessions en R3	Les 2 derniers
D2	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe
D3	Le 1er de chaque groupe	Le dernier de chaque groupe
D4	Le 1er de chaque groupe	Pas de descente

Régional 3 – Groupe A :

Sont rétrogradé au niveau D1 :

- Asfeld AS
- CA Villers Semeuse 2

Championnat D1 3 Brasseurs

Accèdent au championnat de R3 :

- Porcien FC
- Cheveuges Cov Bar

Sont reléguées en D2 3 Brasseurs :

- Bogny FC 2
- AMC Charleville Mézières

Championnat D2 3 Brasseurs – Groupe A

Accède au championnat de D1 3 Brasseurs :

- Boulzicourt AS

Sont reléguées en D3 3 Brasseurs :

- La Francheville (Forfait Général)
- Charleville Franco Turque (Forfait Général)

Championnat D2 3 Brasseurs – Groupe B

Accède au championnat de D1 3 Brasseurs :

- Bazeilles US 2

Sont reléguées en D3 3 Brasseurs :

- Blagny Carignan FC 2
- Remilly Aillicourt

Championnat D3 3 Brasseurs – Groupe A

Accède au championnat de D2 3 Brasseurs :

- Nouzonville RC

Est reléguée en D4 3 Brasseurs :

- Maubert FC

Championnat D3 3 Brasseurs – Groupe B

Accède au championnat de D2 3 Brasseurs :

- Allobais Doncherois FC

Est reléguée en D4 3 Brasseurs :

- Charleville Franco Turque 2 (Forfait Général)

Championnat D3 3 Brasseurs – Groupe C

Accède au championnat de D2 3 Brasseurs :

- Vrignoise JS

Sont reléguées en D4 3 Brasseurs :

- Glaire AS (Forfait Général)
- Blagny Carignan FC 3 (Forfait Général)

Championnat D3 3 Brasseurs – Groupe D

Accède au championnat de D2 3 Brasseurs :

- Tagnon AS

Est reléguée en D4 3 Brasseurs :

- Grandpré AS

Championnat D4 3 Brasseurs – Groupe A

Accède au championnat de D3 3 Brasseurs :

- Nord Ardennes 2

Championnat D4 3 Brasseurs – Groupe B

Accède au championnat de D3 3 Brasseurs :

- Vivarois SC 2

Championnat D4 3 Brasseurs – Groupe C

Accède au championnat de D3 3 Brasseurs :

- Bievres Chauvency FC

Championnat D4 3 Brasseurs – Groupe D

Accède au championnat de D3 3 Brasseurs :

- Terron FC

Mise à niveau :

Avec une descente supplémentaire dans le championnat D3 3 Brasseurs groupe C en raison d'un forfait général et l'impossibilité d'utiliser l'article 6.2 car tous les moyens de repêchage sont épuisés, il convient d'utiliser l'article 6.3 et de procéder à une montée supplémentaire du championnat D4 3 Brasseurs vers le championnat D3 3 Brasseurs.

Pour rappel :

« 6.1 Départage des équipes de groupes différents dans le cadre d'une accession ou d'une rétrogradation

Dispositions applicables pour tous les championnats de District Seniors ; montées et descentes « classiques » et montées et descentes « supplémentaires ».

Dans chaque poule, les 4 premiers dont l'accédant pour les montées, et les 4 derniers pour les descentes, sont classées à l'aide des matchs qui les ont directement opposés, sans remettre en cause le classement obtenu pendant la saison.

Le classement est fait par addition de points :

- *Match gagné : 3 points*

• Match nul : 1 point

• Match perdu : 0 point

• Match perdu par pénalité : -1 point

• Forfait : -1 point ; un match perdu par forfait l'est par trois buts à zéro.

- En cas d'égalité de points, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors de ces rencontres.

- En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant marqué le plus grand nombre de buts lors de ces rencontres.

- En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant concédé le moins grand nombre de buts lors de ces rencontres.

- En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des rencontres les opposants.

- En cas de nouvelle égalité, match d'appui entre les deux équipes concernées.

Dans le cas où une ou plusieurs équipes disparaissent d'un groupe en cours de championnat (forfait général ou déclassement), cette ou ces équipes auront leurs points retirés.

Pour conserver la parité, le ou les derniers de l'autre ou des autres groupes seront retirés de ce mini-classement ».

Tableau des meilleurs seconds du championnat D4 3 Brasseurs :

Groupe	Equipes	Points	Buts pour	Buts contre	Différence de but	Classement
A	**Revin US 2**	13	18	9	9	**1**
B	**TRM AS 3**	9	7	7	0	**3**
C	**Noyers Pont Maugis 2**	8	12	11	1	**4**
D	**Entente B.A.B.**	9	15	14	1	**2**

L'équipe de Revin US 2 est classée meilleure deuxième et est promue en Championnat D3 3 Brasseurs.

Championnats Vétérans

D'après les règlements du championnat Vétérans :

Article 6 – ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

A l'issue de la saison, les 3 derniers de la poule « HONNEUR » sont reversés en poule « PROMOTION ».

A l'issue de la saison, les 3 premières équipes de la poule « PROMOTION » accèdent en poule « HONNEUR ».

La Commission des Compétitions transmet au Comité Directeur, les classements de l'ensemble des compétitions du District des Ardennes de Football pour homologation.

Championnat Vétérans Honneur ETS PAYART

Reléguées en championnat Vétérans Promotion ETS PAYART

- La Francheville
- Sport Habitat 08
- Charleville ES

Championnat Vétérans Promotion ETS PAYART

Accèdent au championnat Honneur ETS PAYART

- Blagny Carignan FC
- Vrignoise JS
- Glaire AS

Championnats Séniors F

D'après les règlements du championnat Séniors F :

« Article 6 – ACCESSIONS – RETROGRADATIONS

A l'issue de chaque saison, les 2 premiers de D2 accèdent en D1 et les deux derniers de D1 sont rétrogradés en D2.

Lorsqu'une équipe classée à la première ou seconde place de la poule de D2 ne peut accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de cette poule qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder à l'échelon supérieur, sans pour autant aller au-delà de l'équipe classée 5ème du groupe. »

Championnat Séniors F CREDIT AGRICOLE D1

Reléguées en championnat Séniors F CREDIT AGRICOLE D2

- Monthermé AS
- OCPAM 2

Championnat Séniors F CREDIT AGRICOLE D2

Accèdent au championnat Séniors F CREDIT AGRICOLE D1

- Balan US
- La Retourne

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission des Compétitions du District des Ardennes sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale dans undélai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication par envoi en recommandé à : District des Ardennes de football – Rue des Illées – 08140 Bazeilles ou à l'adresse électronique : secretariat@districtfoot08.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président

Guillaume ARNOULD

Le Secrétaire

Damien MARCHOIS